

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Don Jamieson, announced today that Canada will host an international conference in Ottawa, from March 14 to 25, 1977, to consider the development of a framework for future multilateral cooperation, including appropriate institutional arrangements, to replace the International Commission for the Northwest Atlantic Fisheries (ICNAF).

The Ottawa meeting will be a preparatory conference intended to work out draft provisions for a new treaty and new arrangements for the Northwest Atlantic area. These draft provisions would be submitted for adoption to a subsequent diplomatic conference to be held later in 1977.

Mr. Jamieson pointed out that, as an interim measure, ICNAF has adopted amendments to the ICNAF convention which exclude waters within 200-mile national fishery limits from the management authority of the Commission, while allowing the Commission, at the request of coastal state members of ICNAF, to provide advice on the scientific basis for management of fisheries within the 200-mile zones. The March meeting and the subsequent diplomatic conference are expected to review the question of multilateral cooperation in the Northwest Atlantic area and to establish new arrangements which take into account the need for international management of fisheries in the area beyond and immediately adjacent to the new 200-mile zones, and the need for scientific cooperation in the area as a whole.

-o-o-o-o-o-o-

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a annoncé aujourd'hui que le Canada sera l'hôte d'une conférence internationale à Ottawa, du 14 au 25 mars 1977. Cette conférence aura pour but de revoir le cadre multilatéral, y compris les arrangements institutionnels qui s'imposent, qui régira toute coopération future en remplaçant la Commission internationale pour les Pêcheries de l'Atlantique du Nord-Ouest (ICNAF).

La réunion d'Ottawa sera une conférence préparatoire chargée de rédiger en projet les dispositions d'une nouvelle convention et de nouveaux arrangements pour la région de l'Atlantique nord-ouest. Ces dispositions seront soumises à l'approbation des gouvernements qui participeront à une conférence diplomatique subséquente, qui aura lieu avant la fin de l'année 1977.

Monsieur Jamieson souligna qu'en tant que mesure provisoire, la Commission a adopté certaines modifications à la Convention, afin d'exclure de son champ de compétence en matière de gestion les eaux se trouvant dans les zones nationales de 200 milles, tout en permettant à la Commission, à la requête de tout Etat-membre côtier d'ICNAF, de fournir des conseils de nature scientifique ayant trait à la gestion des pêcheries à l'intérieur des zones de 200 milles. Il est prévu que la réunion de mars et la conférence diplomatique subséquente auront à l'ordre du jour la question de la coopération multilatérale dans la région de l'Atlantique nord-ouest, ainsi que l'établissement de nouveaux arrangements qui prendront en considération la nécessité d'une gestion internationale pour les pêcheries de la région située immédiatement au-delà des nouvelles zones de 200 milles, et de coopération scientifique dans la région prise dans son ensemble.